

## Actualités

- **Evaluation des risques *a priori* :**

- **L'outil de saisie de l'audit mixte de prévention du risque infectieux est disponible**

- Erika Fontaine, CPias Bretagne*

- **Surveillances Raisin et autres activités du réseau Cclin-Arlin en 2018 et après**

- Loïc Simon, CPias Grand Est*

- **Hygiène des mains - Nouvelle démarche d'aide à l'amélioration de l'observance de la friction**

- Delphine Verjat-Trannoy (CPias Ile de France), Marie-Alix Ertzscheid (CPias Bretagne) et Nathalie Jouzeau (CPias Grand Est)  
Pour le GRHYM (groupe de travail pour la promotion de l'hygiène des mains du réseau des CPias)*

- **Une charte d'engagement pour les professionnels de santé de ville**

- Nathalie Sanlaville, CPias Auvergne-Rhône-Alpes*

### **Evaluation des risques *a priori* :**

#### **L'outil de saisie de l'audit mixte de prévention du risque infectieux est disponible**

L'audit mixte "[Prévention du risque infectieux](#)" est à disposition des établissements depuis janvier 2017. [L'outil de saisie Excel](#) permettant une saisie simple et l'édition de rapports automatisés vient de paraître. [Le protocole, la grille d'entretiens, la grille d'observation, le diaporama de formation des auditeurs](#) (version modifiable) ainsi que l'outil de saisie et son [guide d'utilisation](#) sont accessibles sur le site du réseau des CPias : [www.cpias.fr](http://www.cpias.fr).

L'audit, outil d'évaluation bien connu des hygiénistes, est l'un des outils conseillés par la Haute Autorité de santé (HAS) dans son guide de gestion de risques de 2012. Il fait partie des démarches *a priori* de repérage et d'évaluation des risques par comparaison à un référentiel. Il permet d'évaluer les pratiques et les organisations, de mesurer les écarts entre la pratique réelle et la pratique attendue ou recommandée.

Le groupe de travail interrégional constitué en 2012 au Cclin Ouest, composé d'hygiénistes et de gestionnaires de risques, propose un outil d'évaluation complet asso-

ciant des entretiens avec les professionnels et l'observation sur site des pratiques et ressources documentaires. Cette démarche permet d'avoir une vision globale de la gestion du risque infectieux dans un service ou un établissement, de suivre et d'améliorer l'organisation et les pratiques autour de cette thématique transversale.

Cet audit dit "mixte" propose une démarche d'évaluation complète associant des entretiens avec les professionnels, une observation complète dans le ou les services ainsi que les ressources documentaires disponibles.

Les grandes thématiques de la prévention du risque infectieux sont abordées : organisation, précautions standard et complémentaires, soins invasifs, entretien des dispositifs médicaux, bionettoyage, gestion des excréta, soins de nursing, linge, eau, alimentation.

Le choix peut être fait de réaliser les deux parties de l'évaluation ou une seule (entretiens ou observation). Le périmètre de l'audit (établissement, un ou plusieurs services) est laissé au choix des professionnels organisateurs. Cet outil s'intègre parfaitement dans une démarche plus complète de visite de risques, les 2 parties devant alors impérativement être réalisées.

L'outil de saisie Excel nouvellement disponible permet l'édition de rapports automatiques et une évaluation sous forme de taux de conformité mettant en exergue les points à améliorer et les priorités d'actions.

### Outil Excel : édition de rapports automatiques



Avant de débiter la saisie et pour gagner du temps, il est conseillé de consulter [le guide d'utilisation](#)

- Tableau avec la conformité des réponses par chapitre
- Pour chaque thématique : détail de tous les critères représenté par un diagramme à barres horizontales (pourcentage de conformité et de non-conformité) et un tableau avec les effectifs et les pourcentages détaillés ainsi que les effectifs de réponses "Non Applicable"
- Tableau de pourcentages de conformité de l'ensemble des thématiques (par grand chapitre et en détail) selon la catégorie professionnelle
- Tableau de synthèse : pour chaque thématique un smiley et une phrase de synthèse sont générés en fonction du pourcentage de conformité atteint :

[0-50%] : 😞 [50%-80%] : 😐 [80%-100%] : 😊

Les critères pour lesquels des actions d'amélioration doivent prioritairement être ciblées sont précisés (critères avec un score de conformité <80%).

### Plusieurs types de rapports sont disponibles :



#### Des rapports par service

- un rapport entretiens par service (minimum 5 entretiens). Figure 1
- un rapport observation service (1 observation). Figure 2

#### Des rapports pour l'établissement

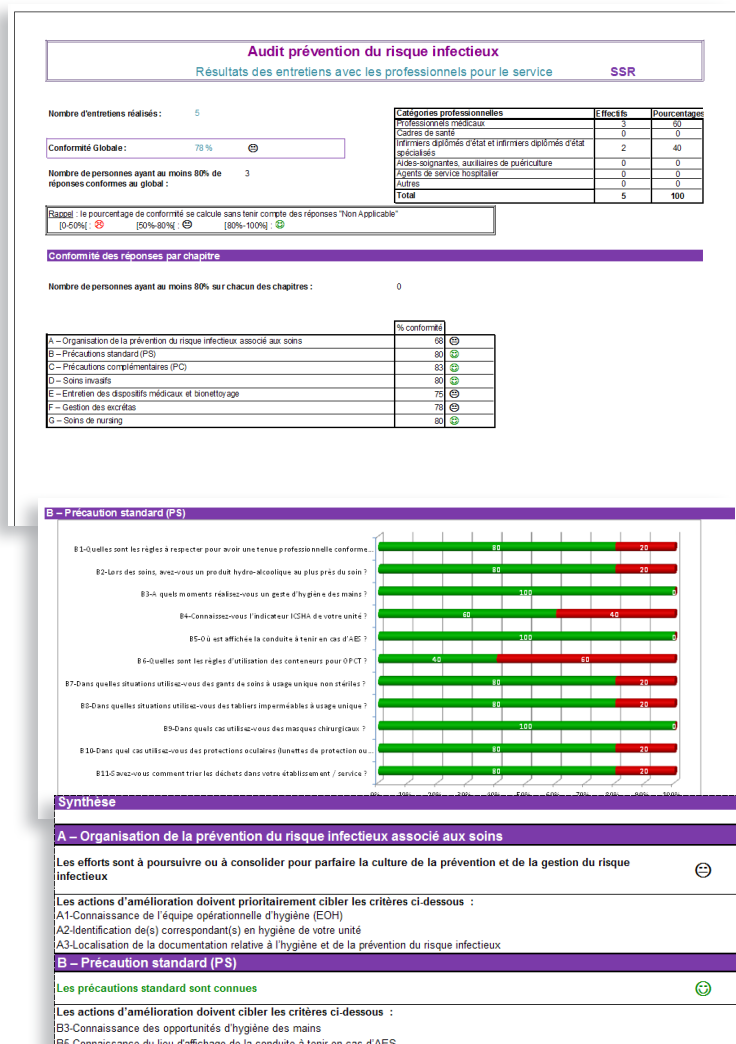
- un rapport entretiens pour l'établissement (minimum 3 services donc 15 entretiens)
- un rapport observation pour l'établissement (minimum 3 services donc 3 observations)

*Pour les petits établissements, il est possible de considérer l'ensemble de l'établissement comme un service unique. Une observation et 5 entretiens sont alors requis pour l'ensemble de l'établissement.*

### ► Détail des rapports entretiens (par service ou pour l'établissement)

- Partie introductive avec le nom du service, le nombre d'entretiens réalisés, le score global de conformité, le nombre de professionnels ayant au moins 80% de réponses conformes et la répartition de l'effectif par catégorie professionnelle

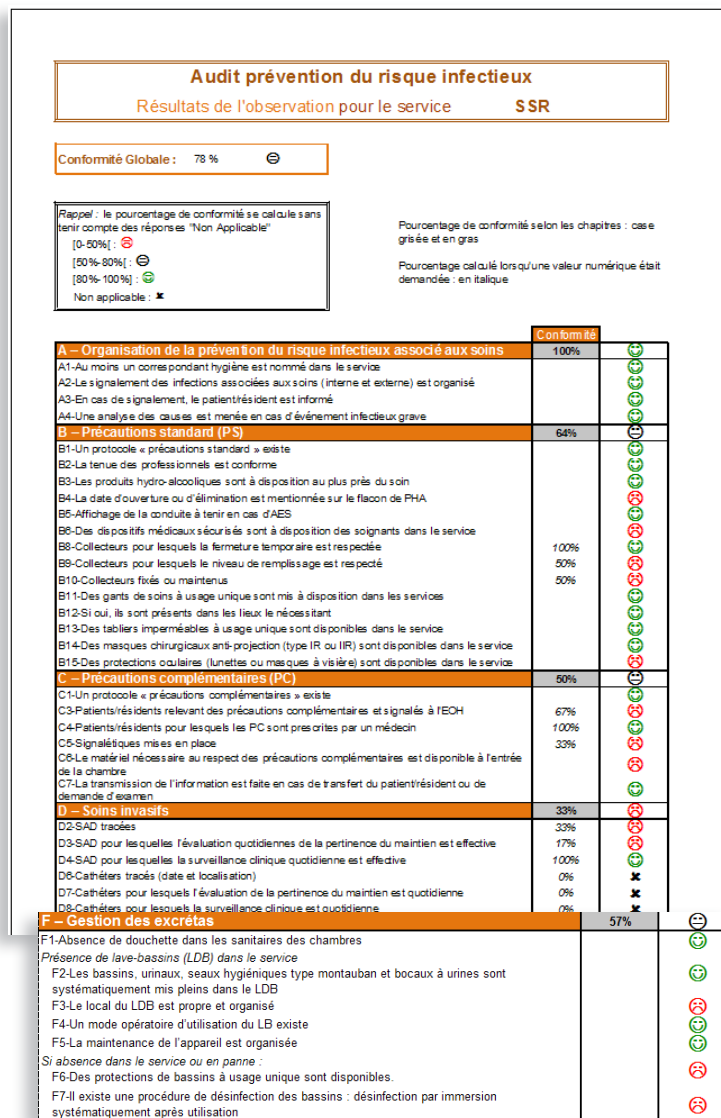
Figure 1 : rapport entretiens – pour un service – extraits



## ► Détail des rapports observation (par service ou pour l'établissement) :

- Rapport observation pour un service en 2 parties
  - Partie introductive avec rappel du score global de conformité
  - Tableau de synthèse avec pourcentage de conformité de chaque chapitre et appréciation de chacun des critères par un smiley

Figure 2 : rapport observation par service - extraits

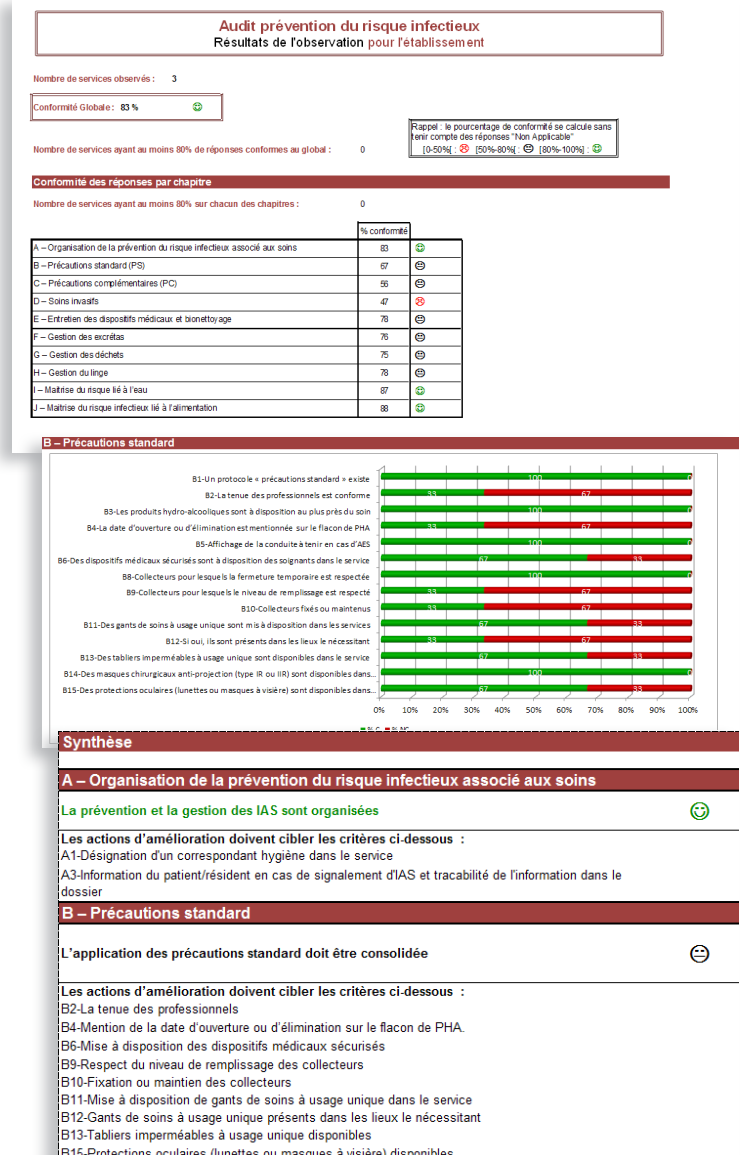


- Rapport observation pour l'établissement :
  - Partie introductive avec rappel du score global de conformité
  - Tableau avec conformités des réponses par chapitres
  - Pour chaque thématique : détail de tous les items représenté par un diagramme à barres horizontales (pourcentage de conformité et de non-conformité)

ainsi qu'un tableau avec les effectifs et pourcentages détaillés et les effectifs de réponses "Non Applicable"

- Tableau de synthèse : pour chaque thématique un smiley ainsi que les critères pour lesquels des actions d'amélioration doivent prioritairement être ciblées (critères avec un score de conformité <80%).

Rapport observation établissement - extraits



**Groupe de travail interrégional "Gestion des risques" :**  
Anne Canivet - CLCC Caen, Sandie Chevrier - CH Quimper, Nathalie Ferronière - CHU Nantes, Erika Fontaine - CPIas Bretagne, Liliane Henry - CPIas Normandie, Anne Ingels - CPIas Bretagne, Sylvie Jourdain - CPIas Bretagne, Annie Le Guyader - CH Vitré/Fougères, Françoise Raymond - CPIas Pays de la Loire, Flavie Rousseau - CH Laval, Dominique Tence - CH Dinan.

## Surveillances Raisin et autres activités du réseau Cclin-Arlin en 2018 et après

La publication par Santé publique France, le 8 décembre 2017, de l'appel à projet pour les missions nationales de surveillance et de prévention des infections associées aux soins – Mandature 2018-2023 - apporte un éclaircissement sur le devenir des activités proposées par l'ancien réseau Cclin-Arlin.

Les dossiers de candidatures des CPias, en réponse à cet appel à projet doivent parvenir à Santé publique France au plus tard le 31/01/2018.

De ce fait, dans l'attente des résultats de l'appel à projet qui seront portés à connaissance en cours d'année, une période transitoire est prévue pour 2018.

Santé Publique France a décidé que les actuelles surveillances existantes sur le modèle 2017 seraient reconduites au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit :

- ATB Raisin
- BMR Raisin
- ISO Raisin
- Réa Raisin

Les modalités d'inscription et de surveillance (protocole, fiches de saisie) seront donc identiques.

En ce qui concerne le Grephh, avant de disparaître sous sa forme actuelle, il mettra à disposition des établissements, dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2018, deux nouveaux outils, l'un sur la gestion des excréta et l'autre sur la méthodologie de la visite du risque infectieux.

Par la suite et à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, les futures missions nationales seront au nombre de cinq et s'intituleront :

- Surveillance et prévention de la résistance aux ATB et des IAS en soins de ville et en secteur médico-social
- Surveillance et prévention de la résistance aux ATB en établissements de santé
- Surveillance et prévention du risque infectieux lié aux actes de chirurgie et de médecine interventionnelle
- Surveillance et prévention des infections associées aux dispositifs invasifs
- Soutien aux actions de prévention : évaluation, formation, communication, documentation.

Le contenu de ces missions est explicité dans le lien ci-dessous.

### Pour en savoir plus :

Les documents constitutifs de cet appel sont disponibles sur le portail de l'agence, à cette adresse :

<http://www.santepubliquefrance.fr/Actualites/Appel-a-projet-pour-les-missions-nationales-de-surveillance-et-de-prevention-des-infections-associees-aux-soins-Mandature-2018-2023>



## Hygiène des mains - Nouvelle démarche d'aide à l'amélioration de l'observance de la friction

Nous vous informons que la démarche intitulée "Identification des opportunités de friction" (IOF) est désormais disponible dans sa version finale avec outil informatique sur le site national des CPias à l'adresse suivante : [http://www.cpias.fr/campagnes/hygiene\\_mains/gryhm/gryhm.html](http://www.cpias.fr/campagnes/hygiene_mains/gryhm/gryhm.html)

### Principe

Ainsi qu'annoncé dans les numéros précédents du bulletin national, il s'agit d'une démarche visant à améliorer l'observance de l'hygiène des mains et l'utilisation des PHA au sein des établissements de santé. Elle repose sur un accompagnement par l'EOH des services volontaires dans le repérage des opportunités d'HDM propres à leur activité. La sensibilisation de l'ensemble des professionnels aux bons moments de la friction et la quantification du nombre moyen d'opportunités par JH du service sont les deux objectifs opérationnels de cette démarche : ils constituent une base de discussion au sein des équipes pour une amélioration des pratiques lors de la réunion prévue pour la restitution et l'élaboration du plan d'actions.

Elle a été testée dans une vingtaine d'établissements de santé situés dans différentes régions et dans des services de spécialités variées (cf. bulletins n° 7 de juillet 2017 et n° 1 de janvier 2016).

## Documents associés

Plusieurs documents sont à votre disposition (affiches, guides, grilles) pour le relais aux établissements dont un diaporama de présentation qui résume les principales étapes de la démarche.

## Inscription

Comme pour tout outil en ligne, une inscription des établissements est nécessaire : elle sera possible en 2018 sur l'annuaire mais dans l'attente, elle se fait directement sur l'application : <http://webbmr-raisin.aphp.fr/Cpias/iof/connexion.php>

Les modalités d'inscription sont sur la page d'accueil.

Cet outil vient compléter les différents outils nationaux et régionaux de promotion et d'évaluation qui pourront être utilisés en 2018 à l'occasion du bicentenaire de la naissance du Dr Semmelweis.

## Une charte d'engagement pour les professionnels de santé de ville

La prévention du risque infectieux associé aux soins s'applique tout au long du parcours de santé des patients aussi bien en établissements de santé, établissements médico-sociaux qu'en secteur de "Ville". Elle repose sur la mise en œuvre des précautions standard d'hygiène et le respect de bonnes pratiques de soins définies au sein de référentiels. Par ailleurs, l'antibiorésistance est un défi majeur de santé publique pour ce XXI<sup>ème</sup> siècle. Elle fragilise les capacités de traitement des infections et diminue les chances de guérison des patients atteints. La protection vaccinale des professionnels de santé et de leur personnel vient compléter l'arsenal de prévention du risque infectieux.

C'est pour faciliter et afficher l'engagement dans cette démarche qu'une charte a été conçue à destination de tous les professionnels de santé du secteur de "Ville" sur la base du volontariat.

La charte d'engagement est modulable selon les différentes catégories et pratiques professionnelles, quel que soit leur lieu d'exercice. Personnalisable et imprimable,

elle doit susciter l'analyse des pratiques et valoriser l'engagement du professionnel de santé au regard du patient.































Elle est disponible sur le site Internet des CPias : <http://www.cpias.fr/Ville/charte.html>

Cet outil pragmatique a été réalisé par le groupe de travail "Ville" du Comité de suivi du Propias constitué de professionnels de terrain, sous le pilotage de la DGS-DGOS et du Dr Serge Deschaux, praticien libéral (UNPS)

**PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX  
ET DE LA RÉSISTANCE AUX ANTIBIOTIQUES**

En tant que professionnel de santé, soucieux de fournir à mes patients des soins de qualité pour une meilleure sécurité, en particulier dans le domaine de la prévention du risque infectieux et de la maîtrise de la résistance des bactéries aux antibiotiques.

**Je m'engage quotidiennement à :**

	✓ Effectuer une hygiène des mains avant et après votre examen ou votre soin	
	✓ Mettre à disposition des masques à porter si vous toussiez ou avez de la fièvre	
	✓ Vous garantir l'usage conforme de matériels stérilisés ou désinfectés	
	✓ Recourir à une filière d'élimination des déchets de soins à risque	
	✓ Réaliser tout geste technique dans les conditions d'hygiène et d'asepsie adaptées	
	✓ Utiliser des tests rapides d'orientation diagnostique d'infections bactériennes	
	✓ Vous prescrire des antibiotiques uniquement s'ils sont nécessaires	
	✓ Respecter les recommandations nationales de prescription d'antibiotiques	
	✓ Vous expliquer en détails votre traitement antibiotique	
	✓ Participer à l'information dispensée par le médecin sur votre traitement antibiotique	
	✓ Participer à la surveillance clinique de votre traitement antibiotique	
	✓ Etre à jour de mes vaccinations	
	✓ Veiller aux vaccinations de mon équipe soignante	
	✓ Faire régulièrement le point sur vos vaccinations	
	✓ Actualiser mes connaissances sur la prévention du risque infectieux et de l'antibiorésistance	
	✓ Répondre à vos interrogations sur tous ces sujets	

Nom : Test Test  
Profession : Pédicure podologue  
Date : 22/11/2017  
Signature :